

Sujet : Validation de votre question

De : "questions-ges@senat.fr" <questions-ges@senat.fr>

Date : 18/11/2019 à 17:56

Pour : "marie.mercier@senat.fr" <marie.mercier@senat.fr>

alerte_mail (1K)

Lo

Validation d'une question

La **question écrite** que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

Pompes à insuline implantables

Question n° 13206 adressée à Mme la ministre des solidarités et de la santé

À publier le : 21/11/2019

Texte de la question : Mme Marie Mercier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les pompes à insuline implantables. Ce dispositif médical permet à deux cent cinquante Français souffrant d'un diabète avancé de retrouver une vie à peu près normale. La société américaine « Medtronic » qui fabrique cet outil médical a décidé d'en arrêter la production en 2020, faute de rentabilité. Informés au mois de juin 2019, les patients se sont regroupés sous forme d'un collectif car non-satisfaits des solutions alternatives proposées qui engendreraient une perte réelle et sérieuse de qualité de vie. Afin d'assurer la continuité de ce traitement, des discussions sont en cours pour chercher un repreneur. La société « Medtronic » a indiqué en avoir trouvé un, « Physilogic Device », start-up basée à Los Angeles. À ce jour, c'est la question du transfert de technologie qui inquiète les personnes bénéficiant d'une pompe à insuline implantable. Aussi, elle aimerait savoir quelles sont les garanties que peut obtenir le Gouvernement à ce sujet, afin de permettre à ces patients de continuer à bénéficier d'un traitement adapté.